Session du Conseil départemental

16

Séance du 29 juin 2023



Rapporteur : M. COULOMBEL 48188

Commission n°3

13 - Aménagement numérique du territoire

Stratégie de numérique responsable et plan d'actions pour le Département

Le jeudi 29 juin 2023 à 09h32, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents :

Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGERMOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 18h00.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1;

Expose:

Stratégie numérique responsable : pour une transformation numérique citoyenne, éthique et durable au service des usagers et des agents

Le numérique est un secteur d'activité très consommateur en énergies primaires et en métaux rares ayant des conséquences dommageables sur l'environnement. Ce secteur représente à lui seul au niveau mondial 3,5 % des émissions de gaz à effet de serre, quand le secteur de l'aviation civile en représente pour sa part 2 %. Les projections à 2030 indiquent a minima un doublement de cet impact, compte tenu des nouveaux usages tels, par exemple que les solutions d'intelligence artificielle. Parallèlement, la transformation numérique engagée par les organisations, qu'elles soient publiques ou privées, a des conséquences en termes d'enjeux sociétaux. Car si l'usage des technologies numériques est a priori susceptible de participer au bien-être des individus, tous les individus ne sont pas à même de tirer les mêmes profits des technologies numériques. Une étude de 2022 de l'Agence nationale de cohésion des territoires en lien avec le Groupement d'intérêt scientifique Marsouin établit que 31,5 % des 18 ans et plus résidant en France métropolitaine peuvent être considérés comme éloignés du numérique.

En réponse, la collectivité s'engage en proposant une démarche de responsabilité numérique, ou numérique responsable. Il s'agit d'une étape intermédiaire entre la feuille de route de transformation numérique qui s'achève et celle à venir, qui portera sur la période 2024-2027 et sera arrêtée en fin d'année.

Il s'agit de poser les principes qui devront orienter la future feuille de route. La démarche de numérique responsable s'appuie sur un diagnostic à 360 degrés de l'action du Département en matière de numérique (I), pour proposer une vision (II), elle-même déclinée en un plan d'actions sur 4 ans (III).

I. BILAN CARBONE ET DIAGNOSTIC A 360 DEGRÉS

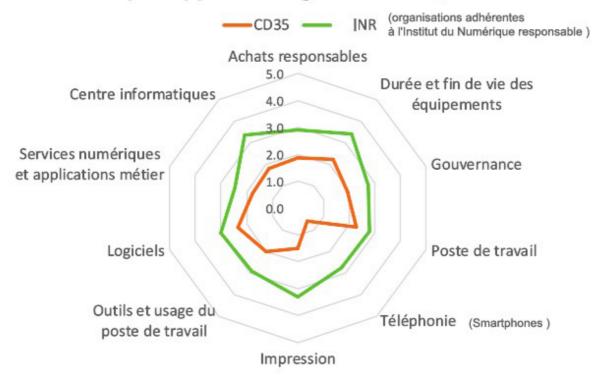
Pour structurer cette démarche, un diagnostic de l'impact environnemental du système d'informations de la collectivité a été réalisé au 1^{er} trimestre 2023, assorti d'une évaluation de la maturité numérique responsable du Département en matière de gouvernance, stratégie de transformation et usages, traduit par un radar de maturité numérique qui dessine les points d'amélioration.

Ce diagnostic s'appuie sur un questionnaire global en 103 points, basé sur une méthodologie ouverte développée par l'Institut du numérique responsable. Les différentes séries d'interviews ont permis de couvrir les thématiques suivantes :

- Organisation
- Gouvernance
- Achats
- Usages
- Indicateurs
- Données techniques

De manière générale, le Département est plutôt bien positionné en cette phase d'amorçage de la démarche par rapport aux organisations ayant réalisé l'étude de l'Institut du numérique responsable et engagées depuis 3 ans en moyenne, dans une approche numérique responsable. Un point d'amélioration très net cible la téléphonie, en l'occurrence les smartphones, faute actuellement de solution de collecte, de réparation et réemploi pour la phase de fin de vie de ces équipements.

Maturité des processus IT Département d'Ille-et-Vilaine par rapport aux organisations INR



L'analyse de la démarche de transformation numérique opérée depuis 2019 démontre une bonne couverture fonctionnelle des champs de prérogatives du Département : une stratégie numérique pour le territoire qui vise à la fois à assurer une meilleure efficience des services administratifs, mais aussi le niveau de satisfaction des usagers bénéficiaires. Reste qu'aujourd'hui, la prise en compte des impacts environnementaux des activités départementales est peu ou pas traitée par le numérique.

Sur le plan matériel (parc informatique et serveurs), l'analyse des impacts montre une maturité avancée du Département dans les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Voici les données clés du bilan carbone du système d'informations du Département en 2023 :

- 10 440 équipements de bureau recensés (portables, écrans, accessoires...)
- 2,4 équipements par agent
- 137 kilos équivalent CO2 (kC02 eq) par agent et par an (moyenne par collaborateur constatée par l'Institut du numérique responsable en 2021 : 265 kCO2 eq)
- 589 tonnes équivalent CO2 correspondent à l'empreinte carbone du système d'informations du Département d'Ille-et-Vilaine, hors collèges et services numériques (sites web et applications), soit 0,92 % de l'empreinte carbone globale du Département (64 000 tonnes équivalent C02 source : Rapport développement durable 2021).

Le détail du poids des émissions de gaz à effet de serre du Département présente des pistes d' optimisation possibles :

- La limitation des impacts liés aux émissions de gaz à effet de serre des équipements de bureau est envisageable en réduisant le nombre d'écrans. A titre d'exemple, le « sac à dos écologique » d'un écran de 21 pouces est de 2 000 kg (quantité de matières premières nécessaire à la fabrication de l'appareil), quand celui d'un ordinateur portable est de 800 kg. Ce poids augmente de façon exponentielle en fonction de la taille de l'écran.

- En privilégiant les équipements reconditionnés pour les catégories les plus impactantes (écrans, portables).

II. UNE VISION FONDÉE SUR QUATRE AMBITIONS : EXEMPLARITÉ, SOBRIÉTÉ, INCLUSION ET CULTURE NUMÉRIQUE PARTAGÉE

La réflexion sur ce que serait une stratégie numérique responsable s'inscrit dans la continuité de la feuille de route de transformation numérique 2020-2023, votée par le Conseil départemental en décembre 2019.

Cette feuille de route avait ainsi résumé son ambition : « Et si nous faisions du département de l' Ille-et-Vilaine une référence pour une transformation numérique humaine et soutenable, au service des usagers et de ses agents ? ».

Nourrie de cet héritage et du diagnostic réalisé au 1^{er} trimestre 2023, la réflexion menée par une équipe pluridisciplinaire d'agents de la collectivité réunis en avril 2023 en séminaire d'intelligence collective, fait du numérique responsable une opportunité pour renouveler cette vision et la reformuler pour la période 2024-2027 :

« Devenir exemplaire en matière de transformation numérique citoyenne, éthique et durable au service des usagers et des agents ».

Elle se décline en quatre ambitions :

- Exemplarité : il s'agit d'adopter une gouvernance responsable, en pilotant la stratégie numérique par la mesure de valeur autour de différents critères numériques responsables (accessibilité, empreinte CO2, etc.) et en élargissant cette gouvernance aux parties prenantes du territoire (usagers, partenaires) et de la collectivité (agents).
- Sobriété : l'ambition est de réduire l'empreinte environnementale du numérique, en adoptant une politique de sobriété des données, en définissant une politique de gestion des mises à jour techniques (applications, données, mails...) et en déployant une politique d'achat responsable audelà des obligations légales, intégrée au Schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables n° 2. L'objectif est de dessiner une trajectoire de réduction de l'empreinte environnementale du numérique alignée sur la trajectoire bas carbone de la collectivité, soit 25 % d'ici 2028.
- Inclusion : l'ambition est de développer une démarche d'inclusion étendue et approfondie, en outillant et formant les travailleurs sociaux en ressources numériques, en réduisant les exclusions numériques des agents et des usagers, en accompagnant la montée en compétence numérique des agents et des usagers.
- Culture numérique partagée : il est nécessaire de former les agents et de les accompagner dans la transformation en misant sur la valorisation des démarches exemplaires, la montée en compétence et sur les outils facilitant les bons gestes numériques responsables.

III. UN PLAN D'ACTIONS MESURABLE, ÉTALÉ DANS LE TEMPS

Chacune de ces ambitions se décline en actions concrètes, assorties d'indicateurs d'impacts et de projet. Le plan d'actions détaillé en annexe recense 24 chantiers transverses à mener dans un délai de 4 ans, à horizon 2027, complété par 13 actions relevant purement de la Direction des systèmes numériques.

La transcription opérationnelle de ce plan d'actions sera faite au 3ème trimestre 2023, à la suite de l'adoption de la stratégie numérique responsable par l'assemblée départementale. Ainsi, l'objectif de réduction de 25 % de l'empreinte carbone du numérique du Département sera affiné en lien avec le pôle Dynamiques Territoriales, qui pilote la démarche globale de transition environnementale de la collectivité.

Il apparaît d'ores et déjà évident que cette déclinaison opérationnelle implique l'identification de ressources spécifiques dédiées à cette nouvelle thématique, qui seront évaluées et inscrites au Budget prévisionnel 2024.

Ainsi, la mise en place d'indicateurs d'impacts (calcul des émissions de gaz à effet de serre, taux de conformité pour l'accessibilité des services numériques) nécessitera de s'appuyer sur des prestations spécifiques d'audit et / ou des outils de calcul. Par ailleurs, la mise en place d'une démarche globale d'évaluation et de montée en compétences numériques par profils d'agents et par métiers nécessitera de s'appuyer sur la plateforme PIX, service public en ligne pour évaluer, développer et certifier les compétences numériques tout au long de la vie. Coût du service : 10 euros hors taxe par an et par agent (dépense de fonctionnement).

Enfin, tous ces chantiers correspondent aux points d'amélioration listés dans le cadre d'une démarche de labellisation numérique responsable et permettent de mettre ainsi en place une démarche d'amélioration continue.

La démarche de labellisation s'appuie sur un référentiel numérique responsable, construit par l'Institut du numérique responsable en partenariat avec le ministère de la Transition écologique, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et World wildlife fund, décliné en 4 axes (Stratégie et gouvernance, Soutien à la stratégie numérique responsable, Cycle de vie des services numériques, Etendre sa démarche numérique responsable). Cette labellisation se construit en 2 à 3 ans en fonction du niveau visé (niveau 1 ou 2) et implique une redevance annuelle de 6 000 euros hors taxes. Elle nécessite par ailleurs des formations et un accompagnement par un cabinet agréé.

Décide:

- d'approuver la stratégie et le plan d'actions numérique responsable, joint en annexe ;
- d'autoriser les services à étudier l'hypothèse d'une labellisation numérique responsable pour la collectivité.

Vote:

Pour: 54 Contre: 0 Abstentions: 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 4 juillet 2023

ID: AD20230175

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation